

Le 14 mars 2002

**Bureau des audiences publiques sur l'environnement**  
Édifice Lomcr-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec, Québec  
G1R 6A6

### MÉMOIRE SUR LE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30

Madame, Monsieur,

La présente a pour but de vous exposer les raisons de mon opposition au tracé prévu de la future autoroute 30 sur la route 132.

Je suis en total désaccord avec votre projet de nous limiter à une seule voie d'accès à notre région. Je crois qu'avec deux routes superposées comme vous prévoyez le faire, nous allons être pénalisés comparativement à toutes les autres régions du Québec notamment La Prairie, qui bénéficie de la route 132 au nord, du boulevard Taschereau au centre, et l'autoroute 30 au sud. Pourquoi devrions-nous, nous contenter d'une seule route ?

J'aurais aimé que nous soyons consulté par un référendum, en ayant toutes les données de faisabilité des deux tracés. Nous n'aimons pas être pris pour acquis et nous aimons être informés adéquatement sur les projets qui nous toucheront de près, mais depuis le début, nous avons toujours eu l'impression que vous nous cachez des informations.

Nous croyons que vous pouvez changer le tracé même si les expropriations sont faites depuis longtemps. Vous auriez intérêt, je crois, à réviser vos calculs et à revoir quels sont les vrais besoins de notre région et que pourrions-nous faire de mieux pour moins cher que 178M\$ ???

Merci de prendre mon opinion en considération, veuillez accepter mes sincères salutations.



---